



RÉGIS

Publicité et Opérations Spéciales



132, AVENUE DU PRÉSIDENT WILSON
93210 LA PLAINE SAINT DENIS · TÉL. 01 49 22 20 01



1. Coefficients

INDICES DE FORMATS REGIS AU 1ER JANVIER 2019 :

SECONDES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
INDICE	0	22	31	35	39	43	47	51	53	56	59	63	67	70	74
	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
	76	80	83	87	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45
	111	116	121	126	132	137	142	147	152	159	163	167	171	174	181
	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	260
	181	185	189	193	197	201	205	209	213	223	226	227	232	236	260

Pour les formats supérieurs à 60'', ajouter 5 à l'indice pour chaque seconde supplémentaire.

2. Majorations tarifaires

Emplacement préférentiel dans un écran :

+15% pour le premier, le deuxième, l'avant-dernier ou le dernier emplacement dans l'écran.

+10% pour le troisième et l'antépénultième emplacement dans l'écran. »

Citation de la marque d'un autre annonceur : + 10%

Majoration tarifaire habillage écran publicitaire : +25%

Campagne Mono-chaîne : +10%

Mise en place d'une programmation en fil rouge : +15%

3. Abattements

de -25% à -40%

Abattement SIG & grandes causes ⁽¹⁾ : - 40%

Les abattements s'appliquent à toute campagne ayant reçu l'agrément SIG ou la qualification de grande cause nationale.

Campagnes collectives ⁽¹⁾ : - 25%

Cet abattement s'applique aux campagnes au profit d'un organisme professionnel ou d'une association.

Abattement sectoriel ⁽²⁾

- Culturel : - 30% (Edition musicale, vidéo, imprimée, presse, logiciel et jeux vidéo correspondant à la famille 16 et à 330102 de la nomenclature SNPTV)

Cet abattement s'applique aux campagnes au profit d'un organisme professionnel ou d'une association.

- Marketing direct : - 30%

Abattement floating ⁽²⁾ : - 30%

Drive to Web : -40%

Réservé au Pure Player c'est à dire les annonceurs qui ont commencé puis développé leur activité de vente à distance ou de comparateur uniquement sur internet et qui ne dispose pas de réseau de distribution physique.

(1) Cet abattement s'applique sur le tarif brut et n'est cumulable qu'avec la remise professionnelle et le cumul de mandat.

(2) Cet abattement s'applique sur le tarif brut et n'est cumulable qu'avec la remise de volume, nouvel annonceur, professionnelle et cumul de mandat.



4. Remise volume

**MONTANT DE L'ACHAT D'ESPACE BRUT
FACTURÉ / CAMPAGNE SUR LA OU LES
CHAÎNES EN REGIE A REGIS (EN EUROS HT)**

REMISE EN %

Supérieur ou égal à

Inférieur à

10 000

20 000

20 000

40 000

40 000

80 000

80 000

150 000

150 000

250 000

250 000

5%

10%

25%

35%

45%

55%

5. Nouvel annonceur

-15%

(accordée à tout annonceur n'ayant pas été présent sur la ou les chaînes concernées sur les 12 derniers mois).

6. Remise saisonnière juillet-août

-15%

Applicable sur toute campagne commençant à compter du 1er juillet 2018 et avant le 15 août 2018, hors accord-cadre.

7. Remise campagne multi-chaînes⁽³⁾

-10%

S'applique à toute campagne qui investit sur au moins 4 supports TV commercialisés par REGIS

8. Remise professionnelle

-15%

9. Cumul de mandat

-3%

10. Parrainage

+25%

11. Infomercial

Les conditions commerciales de l'achat d'espace classique sont applicables. Il existe aussi des packs sur mesure production + espace publicitaire à consulter sur notre site www.regispub.com.

12. Echange visibilité et/ou marchandise

Pour les échanges en partenariat, une majoration de 100% est applicable.

(3) Cet abattement n'est pas cumulable avec la remise floating.